

	<u>Fiche Réflexe n°2</u>	Date : 04/05/2020 Version : 5 Rédacteurs : DSAS
Thématique	Entretien du linge et des vêtements de travail en prévention de la propagation du Virus COVID-19, dans le cadre du plan de reprise progressive de l'activité.	

Contexte :

Dans le cadre de leurs missions de nombreux agents sont amenés à porter des vêtements de travail pour accomplir leurs activités, en particulier pour les travaux insalubres et salissants. Ils leur permettent de se protéger des risques auxquels ils sont exposés. Le port de ces tenues de travail est actuellement étendu pour se prémunir du risque infectieux. L'entretien du linge et des vêtements de travail participe à la prévention de la santé et la sécurité des agents et à la prévention de la propagation du virus Covid-19.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter la cellule spéciale du CIG : coronavirus@cig929394.fr

Objet de la fiche :

- Apporter un appui aux collectivités à la reprise progressive des activités, après le 11 mai 2020.
- Accompagner les collectivités sur la prévention des risques liés à l'entretien du linge et des vêtements de travail, accompagner sur le risque professionnel en particulier au risque infectieux COVID
- Fournir aux responsables et aux agents les informations concernant l'entretien du linge et des vêtements de travail.

Réglementation

1. Les obligations de l'employeur

Pour protéger efficacement l'agent, le vêtement doit être approprié à ses conditions de travail, à sa morphologie et aux risques à prévenir. Malgré cela la protection assurée par le vêtement de travail ne sera effective et durable que s'il est correctement utilisé et entretenu. Un certain nombre de règles doit donc être respecté pour assurer le bon état des vêtements de travail, notamment :

- **Le vêtement de travail est personnel** et doit être porté uniquement dans le cadre professionnel.
- Si la nature de l'équipement et les circonstances rendent nécessaire son **utilisation par plusieurs personnes**, toutes les mesures doivent être prises pour assurer l'hygiène et la santé des utilisateurs. Le vêtement doit ainsi être **nettoyé et désinfecté entre chaque utilisation**.
- **L'employeur doit entretenir régulièrement et correctement le vêtement**, en respectant la notice d'emploi fournie par le fabricant (souvent indiquée sur une étiquette cousue à l'intérieur). L'employeur est tenu de veiller au maintien de son bon état et à son remplacement quand ses performances sont devenues insuffisantes (ex : déchirure, usure, efficacité altérée).

2. Les agents, quant à eux, doivent respecter les conditions d'utilisation spécifiques du vêtement, ainsi que les protocoles d'entretien de la collectivité.

Item	Préconisations
Gestes barrières	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Lavage des mains à l'eau et au savon et séchage avec essuie mains à usage unique : en arrivant sur site, avant et après l'intervention, et avant le départ du site. Maintenir les mains sans bijoux et sans vernis avec les ongles coupés courts. ➔ Application des gestes barrières et distanciation sociale (1m min). ➔ Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes. ➔ Port des équipements de protection individuelle (EPI).
Consignes générales et organisation du travail	<p style="text-align: center;"><u>Pour les tenues professionnelles :</u></p> <p>Dotation suffisante pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ un change quotidien, ➔ un change systématique en cas de souillures. <p>Vestiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Agencement prévoyant séparation entre tenue civile et professionnelle. ➔ Entretien quotidien de l'extérieur des vestiaires, et entretien régulier par les agents de l'intérieur de leur vestiaire (lingette désinfectante). <p style="text-align: center;"><u>Pour le linge de façon générale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Mettre en place un circuit du linge propre afin qu'il ne croise pas celui du linge sale. ➔ Organiser les lieux de réception du linge et vêtements de travail sales dans une pièce dédiée et des récipients sûrs et identifiables. ➔ Établir un sens de circulation unique pour éviter que les personnes se croisent. ➔ Nettoyer les locaux en respectant le protocole d'entretien. ➔ Respecter les consignes de stockage des produits et des matériels.
Equipements de protection de l'agent s'occupant de l'entretien du linge	<p>Lavage des mains à l'eau et au savon et séchage avec essuie mains à usage unique, avant et après le port des gants et du masque. Adapter les équipements de protection en fonction des dangers figurant sur la Fiche de Données de Sécurité (FDS) de la lessive.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Lunettes ou écran de protection des yeux. ➔ Blouse avec manches longues ou tunique avec pantalon. ➔ Sur-blouse. ➔ Tablier imperméable. ➔ Coiffe enveloppant les cheveux. ➔ Gants de ménage protégeant les avant-bras (Norme EN 374-5). ➔ Chaussures de travail différentes des chaussures de ville : chaussures de sécurité antidérapantes et imperméables, en zone de lavage. ➔ Port d'un masque de protection respiratoire FFP2 ou à défaut chirurgical pour la récupération et l'entretien du linge.
Matériels et produits	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Dans les services, matériels de récupération des tenues sales identifiés, avec couvercles. ➔ Récipients sûrs et identifiables (sacs jetables ou lavables, caisses, dispositifs hermétiques, etc.), pour le transport du linge et des vêtements de travail sales. ➔ Matériel propre pour le transport du linge propre (caisse, sac, dispositif hermétique, etc.). ➔ Machine à laver, sèche linge ou lave-linge séchant. ➔ Lessive, produits et équipements de nettoyage des surfaces et du matériel.

Item	Préconisations
<p align="center">Gestion de l'entretien du linge et des vêtements</p>	<p>Pour chaque établissement ou équipe, définir un protocole d'entretien quotidien des vêtements de travail et du linge utilisé (bandeaux de lavage du sol, lavettes, draps, serviettes, bavoirs, masques lavables, etc.).</p> <p>Informers les agents des risques de contamination et du protocole d'entretien du linge et des vêtements de travail, en assurant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un circuit du linge propre afin qu'il ne croise pas celui du linge sale. • Le tri rigoureux sur chaque site en respectant le code couleur défini. • Eviter tout contact entre le linge sale et sa tenue de travail. • Manipuler le linge sale avec des gestes mesurés pour éviter la dissémination des microorganismes dans l'environnement. • Faire attention aux objets inopportuns dans le linge sale. • Sur chaque site, organiser la récupération du linge sale dans des sacs, disposés au sein de récipients sûrs, avec couvercle et identifiables. • Proscrire le dépôt de linge sale au sol. • Ne pas remplir les sacs au-delà des deux tiers de leur capacité, • Ne pas transférer du linge sale d'un sac à un autre, • Après fermeture, évacuer les sacs de linge directement vers le local de stockage dédié (ventilé et bien entretenu) au moins une fois par jour à l'aide d'un chariot dédié. Les sacs sont déposés dans un conteneur ou un chariot. • Organiser le signallement du linge et des vêtements de travail contaminés (code couleur, identification écrite, etc.). • Mettre en place des zones et des circuits pour les linges et vêtements de travail. • Nettoyer et désinfecter le chariot de tri chaque jour.
<p align="center">Traitement du linge et des vêtements sales</p>	<p><u>Si la mission est assurée par un prestataire extérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Réaliser ou compléter le protocole de chargement et de déchargement, notamment concernant le respect des consignes de sécurité de l'établissement (définition du circuit linge propre et sale, protection des travailleurs, gestes barrières, etc.). <p><u>Si la mission est assurée par les agents en interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Les conteneurs ou chariots sont acheminés en blanchisserie / zone de lavage. Ils reviennent dans le local de stockage après nettoyage/désinfection. ➔ Revêtir les équipements de protection (voir item « Equipements de protection ») ➔ Appliquer des mesures d'hygiène stricte pour la prévention de la transmission manu-portée : lavage des mains au savon ou désinfection avec un produit hydro-alcoolique fréquent, absence de contact des mains non désinfectées avec la bouche, le nez ou les yeux. ➔ Assurer la mise en place et le respect des zones et des circuits pour les linges et vêtements de travail sales et propres. ➔ Supprimez les brossages ou toute opération susceptible de générer des projections. ➔ Nettoyer avant et après chaque utilisateur les surfaces et le matériel (tablettes, poignées fers à repasser, organes de service des différents équipements de travail communs, etc.). ➔ Respecter les procédures suivantes pour la prise en charge du linge et des vêtements de travail : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ne pas secouer les vêtements et le linge. ➤ Ne pas plaquer les vêtements et le linge contre soi. ➤ Transporter le linge et les vêtements dans un sac fermé sans dépose

Item	Préconisations
	<p>intermédiaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Traiter le linge et les vêtements dans une machine à laver par un cycle de lavage de 30 minutes à 60°C minimum. ➔ Proscrire le transport de vêtements souillés dans les véhicules personnels des agents et le nettoyage à domicile des vêtements de travail.
<p>Manipulation du linge propre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Le linge propre doit toujours être manipulé avec des mains propres. ➔ Le lavage des mains est obligatoire ou par friction avec la solution hydro-alcoolique avant toute manipulation. ➔ Pour le transport du linge propre, il faut assurer sa protection dans des récipients dédiés, fermés et propres. ➔ Le linge doit être rangé dans des armoires propres sans attente.
<p>Agents ne disposant pas de vêtements de travail</p>	<p>Dès l'arrivée au sein du domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Veiller à mettre les vêtements utilisés dans la journée d'activité dans une zone et un récipient dédié ou directement en machine sans dépose intermédiaire. ➔ Ne pas mélanger ces vêtements avec le linge familial. ➔ Nettoyer les vêtements en respectant les procédures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ne pas secouer les vêtements et le linge. ➤ Ne pas plaquer les vêtements et le linge contre soi. ➤ Traiter le linge et les vêtements dans une machine à laver par un cycle de lavage de 30 minutes à 60°C minimum. ➔ Prendre une douche sans contact préalable avec les membres du foyer.

Sources :

Articles du code du travail : R4321-4, R4323-95, R4412-19, R. 4511-5, R4412-11.

HCSP - 24 avril 2020

[https://www.google.com/Préconisations du Haut Conseil de la santé publique](https://www.google.com/Préconisations%20du%20Haut%20Conseil%20de%20la%20santé%20publique)

CPIAS Nouvelle-Aquitaine - Maîtrise du risque infectieux et gestion du linge en EMS

[https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2015/07/Gestion du linge.pdf](https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2015/07/Gestion%20du%20linge.pdf)

INRS - TC 82 : Virus, produits antiseptiques et désinfectants

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TC%2082>

INRS - ED 112 : Gants contre les risques chimiques

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20112>

INRS - ED 995 : Les vêtements de protection

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20995>

INRS - ED 994 : Les articles chaussants de protection

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20994>